

NOUVELLES

CSN

Numéro 371

14 janvier
1994



ÉQUITÉ SALARIALE

**Un peu plus haut,
un peu plus loin**

Page 3





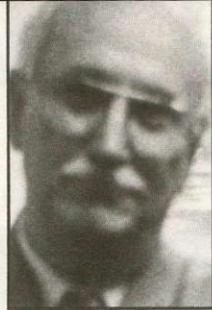
3
Un peu plus haut, un peu plus loin



6
Mission accomplie!



8
Le gâchis des apprentis-sorciers de la radio



10
Le cadeau de Noël de M. Rosenberg



11
Pour mettre fin à la déroute

Numéro

371

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les syndicats de la CSN à travers le Québec, à raison d'un exemplaire par dix membres, en principe.

Pour modifier le nombre d'exemplaires reçus:

CSN distribution
1601, avenue de Lorimier
Montréal
H2K 4M5.
(514) 598-2233

Rédaction:

514-598-2159

Renseignements

(numéro central

de la CSN):

514-598-2121

En ces temps de coups durs qui n'épargnent personne, la CSN a conclu pendant les Fêtes un important règlement dans le dossier de l'équité salariale pour les femmes. Une entente qui, pour ceux et celles qui touchaient le salaire maximum de leur échelle en janvier 1990, par exemple, gonflera leur bas de Noël d'environ \$13,500!

Entreprises en mai 1992, les négociations regroupant 24 marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont soldées par un succès indéniable, que commentent cinq militants-es.

La qualité et la diversité de l'information, dans les stations de radio privées, en ont pris un coup, ces récentes années. Les radiodiffuseurs imposent de plus en plus une information diluée, aseptisée, uniformisée. Ainsi, c'est un des moteurs de la démocratie dans notre société qui est de plus en plus lourdement handicapé, avec la complicité du CRTC.

Même la veille de Noël, il y a de ces hommes d'affaires qui n'ont pas davantage de scrupules, ni de sens moral envers leurs employés, qu'il n'y a de marins-gouins sur le parvis d'une cathédrale au moment où résonne le *Minuit, chrétiens!* Une histoire aussi vraie qu'ahurissante, celle des syndiqués du Holiday Inn Crowne Plaza.

«L'arrivée de Daniel Johnson au pouvoir s'inscrit dans le prolongement d'un travail auquel il est rivié depuis plusieurs années: le démantèlement de l'État. Daniel Johnson doit rendre des comptes et laisser la population porter ses propres jugements, faire ses choix», a commenté Gérald Larose en conférence de presse.



Coordination

Jean-Pierre Paré

Rédaction

Michel Crête
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Maroussia Kishka
Marc Laforge
Luc Latraverse
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Jacinthe Pilon
Michel Rioux
Jacqueline Rodrigue

Collaborations

Jacques Guay
Michel Tremblay
Clément Trudel
Pierre Vadeboncoeur

Conception graphique

Jean Gladu

Mise en page informatique

Jean Gladu
Sophie Marcoux
Jean-Pierre Paré

Photographes

Alain Chagnon
Hélène Rochon

Caricaturiste

Garnotte

Impression

Les travailleurs et travailleuses syndiqués CSN de L'Imprimerie L'Éclaireur de Beauceville

Les syndicats ont l'autorisation (et notre encouragement) de reproduire le contenu de **NOUVELLES CSN** dans leur journal.

Un peu plus haut, un peu plus loin...

Par Jacqueline Rodrigue

Il y a quelque 5,000 personnes au Québec, toutes des professionnel-les du réseau de la santé et des services sociaux, qui ont sûrement entonné leurs cantiques de Noël préférés avec plus d'entrain que la veille lorsqu'elles ont appris, en plein pendant les Fêtes, que la CSN et l'État employeur avaient conclu une entente, partielle mais pour l'instant satisfaisante, dans leur vieux dossier étiqueté «équité salariale».

Une entente qui, pour ceux et celles qui touchaient le salaire maximum de leur échelle en janvier 1990, par exemple, gonflera leur bas de Noël d'environ \$13,500!

En ces temps de coups durs à répétition qui n'épargnent personne, on doit se réjouir que cette longue lutte des femmes, pour la reconnaissance à sa juste valeur de leur travail, progresse encore, même si c'est souvent à petit pas.

C'est le 23 décembre, dans le cadre des négociations sur l'équité salariale pour le personnel professionnel, que la CSN a conclu cette entente de principe avec le Conseil du Trésor portant sur des réajustements salariaux pour les titres d'emploi de la catégorie du personnel professionnel du réseau de la santé et des services sociaux. Cette entente vise 45 titres d'emploi et touche plus de 5,000 travailleurs et travailleuses, dont 70% sont des femmes. Cette entente a des effets rétroactifs au premier janvier 1990.

Dans la majorité des cas, soit pour 37 des 45 titres d'emploi, le personnel professionnel recevra des augmentations de salaire pouvant atteindre 7,8% au maximum de l'échelle salariale. Rappelons que ces échelles salariales sont composées de 18 échelons. Au pre-

mier échelon, l'augmentation sera de 1,19%.

Cette entente fait suite à la négociation du secteur public de 1989, où les parties étaient convenues que des discussions pouvaient se poursuivre sur les échelles de salaire du personnel professionnel. Rappelons que plusieurs catégories de personnel, hormis les professionnels, avaient alors bénéficié de correctifs salariaux.

L'entente des désaccords

Assez curieusement, bien que cette entente permette d'atteindre partiellement certains de nos objectifs, elle marque aussi, en quelque sorte, les désaccords qui persistent entre les parties. Cela est d'une importance primordiale pour la centrale qui a ainsi enfin obtenu des correctifs salariaux, sans compromettre l'issue des

plaintes déposées à la Commission des droits de la personne (CDP) en vertu des dispositions de la loi sur la discrimination basée sur le sexe. «Dès que nous avons engagé des discussions avec le gouvernement, il est devenu évident que pour en arriver à une entente, il exigeait de nous que

nous admettions sa méthode d'évaluation des emplois et que nous retirions nos plaintes à la Commission des droits de la personne. Pour nous, il était hors de question d'accepter ces deux préalables. Voilà pourquoi cette entente nous apparaît très satisfaisante, commente Claudette Carbonneau, vice-



Claudette Carbonneau

présidente de la CSN. *Bien sûr, nous n'avons pas atteint complètement nos objectifs en matière d'équité salariale, mais les correctifs obtenus permettent d'atténuer l'effet de la discrimination salariale et cela, sans qu'il y ait admission de notre part de la méthode et des résultats recherchés par le gouvernement.*

Dans toute cette négociation sur l'équité salariale, la CSN a toujours été en désaccord avec la méthode d'évaluation des emplois que proposait le gouvernement parce qu'à ses yeux, elle perpétuait la discrimination salariale faite aux femmes.

Ainsi, la centrale ne s'est pas entendue avec le gouvernement sur le rangement de plusieurs titres d'emploi ainsi que sur les échelles de traitement de référence. D'ailleurs, la Commission des droits de la personne est saisie de ces données dans son enquête sur les plaintes. Toutefois, malgré ces désaccords, la CSN a fait des gains importants. Par exemple: bien que, pour le Conseil du Trésor, une diététiste se retrouve au rangement 19, elle obtiendra un traitement salarial correspondant au rangement 20, soit là où la centrale range ce titre d'emploi. Il en est de même pour les bibliothécaires, les agentes d'information, les psycho-éducatrices, etc.

Pour 15 des titres d'emploi visés à cette entente, le rangement correspond dans l'ensemble à nos demandes de 1989. *«Pour ces titres d'emploi, dont les ergothérapeutes et les travailleuses sociales, il y a une réelle reconnaissance de la valeur du travail des femmes»,* estime Claudette Carbonneau.

L'entente prévoit également la formation d'un comité de travail qui pourra poursuivre les discussions sur certains titres d'emploi dont le rangement n'a pas fait l'objet d'entente, dont les audiologistes, les orthophonistes et les infirmières-bachelères.

Toujours la même priorité

Pour la CSN, la problématique de la discrimination salariale faite aux femmes demeure, en dépit de cette entente. *«La mésentente subsiste sur le rangement de plusieurs titres d'emploi et les échelles de traitement de référence. De plus, pour d'autres catégories de personnel, comme les employées de bureau ou les techniciennes, certains titres d'emploi n'ont pas obtenu de correctifs salariaux aux fins de l'équité salariale. Notre priorité, c'est de parvenir à une réelle reconnaissance de la valeur du travail des femmes. La prétention de la CSN, c'est qu'il existe une discrimination systémique à l'égard des femmes dans la structure salariale. La Commission des droits de la personne doit trancher cette question et, en conséquence, poursuivre son enquête. Une fois cela fait, la Commission pourra faire les recommandations nécessaires»,* rappelle Claudette Carbonneau.

Rappelons que la CSN a déjà déposé 73 plaintes devant la CDP, pouvant potentiellement toucher quelque 100,000 travailleuses des secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, ainsi que différents organismes gouvernementaux. En 1987, la CSN avait déposé 14 plaintes devant la CDP. En 1992, 59 nouvelles plaintes de même nature se sont ajoutées, ce qui faisait en sorte que l'ensemble des catégories d'emploi que représente la CSN dans le secteur public était touché.

Où en sont les travaux de la CDP?

La Commission des droits de la personne poursuit son enquête sur l'équité salariale. La première phase de cette enquête touchera exclusivement le réseau de la santé et des services sociaux.

Afin d'accélérer la démarche, la CSN a convenu avec la CDP d'utiliser un questionnaire déjà validé lors d'une autre enquête sur l'équité salariale tenue au Canada et de

limiter l'enquête à un nombre plus restreint, mais tout de même représentatif, de titres d'emploi.

Ainsi, dès le mois de janvier, un pré-test sera fait et l'échantillonnage sera précisé pour qu'au courant de l'hiver, il soit possible de procéder à l'enquête. Afin de tenir compte des différents milieux de tra-

vail que l'on retrouve dans le réseau, il a été convenu de sélectionner quatre types d'établissements, soit un hôpital de soins de courte durée, un établissement ayant un statut universitaire, un centre de soins de longue durée et un autre qui reste encore à déterminer, mais qui pourrait être un centre d'accueil ou un



Un baume

«Honnêtement, je n'y croyais plus. J'étais très sceptique quant aux résultats!», nous confie Hélène Métras, agente de relations humaines au CLSC Centre-Sud, rue Visitation, à Montréal. Membre d'un syndicat affilié à la FAS-CSN, Hélène Métras, qui oeuvre dans le réseau des services sociaux depuis 18 ans, verra son traitement ajusté de quelques milliers de dollars par année, un ajustement rétroactif à janvier 1990. Elle est l'une des quelque 5 000 professionnelles du réseau de la santé et des services sociaux touchées par l'entente intervenue le 23 décembre entre la CSN et le Conseil du Trésor.

«C'est quand même étonnant de constater qu'encore aujourd'hui, je recevais un traitement moins élevé du simple fait que je suis une femme. La situation sera corrigée et c'est tant mieux, dit-elle. Quand on s'en parlait entre nous, je me disais: je le croirai quand ce sera fait.»

Elle considère cette nouvelle comme un baume, en quelque sorte. *«Cela fait longtemps que nous n'avons pas connu ce que c'est qu'une augmentation de salaire. Avec les gels et les coupures imposées par le Conseil du Trésor, on en était peut-être arrivé à penser, inconsciemment, que plus rien ne pouvait avancer»,* avoue Hélène Métras.

Elle retient de cet heureux dénouement qu'en dépit des difficultés, qui sont réelles, son organisation syndicale a continué d'assumer ses responsabilités et de défendre ses intérêts de travailleuse.

M.R.

CLSC. Ces établissements seront choisis parmi ceux où des membres CSN ont déposé des plaintes.

«Si tout va bien, l'enquêtrice nommée par la Commission des droits de la personne pourrait remettre son rapport factuel à la Commission au printemps. Après quoi, la CDP statuera sur son rapport et décidera si,

oui ou non, la cause sera acheminée au Tribunal des droits de la personne», d'expliquer Raymonde Leblanc, du Service de la recherche de la CSN.

Dans le réseau de l'éducation et dans les organismes gouvernementaux, des enquêtes similaires se tiendront, probablement au printemps.

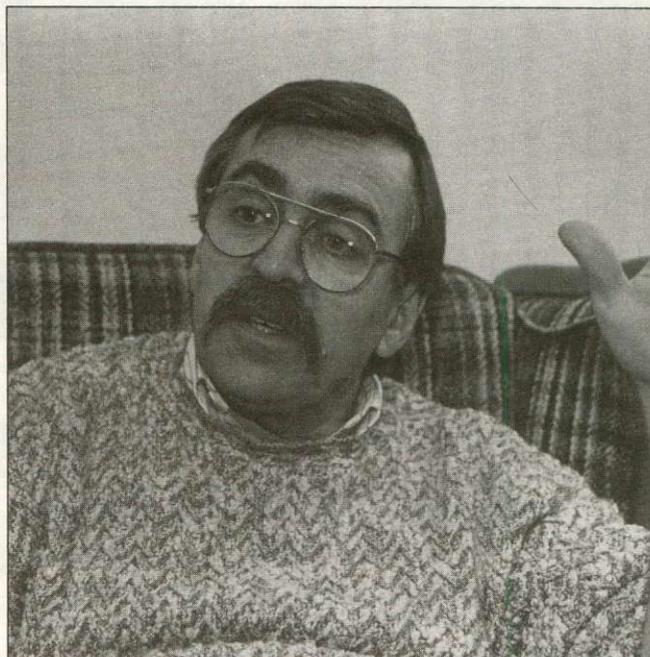


«Un pas de plus»

«Dans mon syndicat, une trentaine de personnes sur quarante sont touchées par ce règlement. Les gens attendaient ça avec impatience. Ils sont heureux du résultat, même si ça ne représente pas exactement nos demandes de 1989, car c'est un pas de plus qui est franchi dans le dossier de l'équité salariale», commente Josée Roy, ergothérapeute au Centre de réadaptation Lucie-Bruneau de Montréal, et membre de la FPPSCQ (CSN). «Bien sûr, cette entente ne règle pas entièrement le dossier de l'équité salariale. Mais ce qui est bien, entre autres, c'est que nous ayons pu obtenir ces correctifs salariaux sans admission de notre part des résultats poursuivis par le gouvernement. Nos plaintes à la CDP demeurent et l'enquête poursuivra son cours», souligne-t-elle.

«Dans mon syndicat, ce dossier date de longtemps et nous l'avons à coeur. Nous sommes d'ailleurs à l'origine des revendications sur l'équité salariale. Dès 1978, nous avons procédé dans notre établissement à des comparaisons entre des emplois féminins et masculins. Les résultats de notre enquête nous ont amenés à faire des représentations auprès du gouvernement, car nous considérons que les femmes étaient victimes de discrimination salariale dans les emplois où elles étaient majoritairement représentées. Par la suite, nous avons déposé des plaintes à la Commission des droits de la personne», rappelle Josée Roy.

J.R.



«Enfin!»

C'est le premier mot qui est passé par l'esprit de Jean-Paul Durocher en apprenant la nouvelle.

Agent de relations humaines au Centre jeunesse du boulevard Maisonneuve, à Montréal, il se félicite aujourd'hui de ce que les syndicats CSN concernés, contrairement à d'autres, aient été patients et aient refusé de retirer leurs plaintes à la Commission des droits de la personne en échange de l'argent offert par l'État employeur. «Ce qui nous était offert signifiait la perte de certains acquis, d'une part, et d'autre part, nous avions la conviction de gagner notre cause éventuellement; d'une certaine façon, c'était de l'argent que nous mettions en banque, quoi», dit-il avec un sourire de satisfaction.

«Et puis, il y avait une importante question de principe en jeu; dans mon milieu, cette dimension était bien comprise par les gens et même s'ils avaient hâte que l'affaire aboutisse, c'était sans grogne, sans qu'ils n'incitent leurs représentants à sauter sur l'appât gouvernemental», raconte Jean-Paul Durocher, qui a aussi une formation de psychologue.

Un doute

Bien qu'heureux de la tournure des événements, un petit doute l'a momentanément inquiété: «Sur le coup, je me suis dit que le gouvernement ferait peut-être comme le PQ en 82-83 et passerait une loi spéciale pour nous enlever d'une main ce qu'il venait de nous donner de l'autre.»

Jean-Paul Durocher ne manque pas non plus de mettre en lumière la victoire importante que constitue ce règlement pour les femmes dans leur lutte pour l'équité salariale, qu'elles oeuvrent au sein du secteur public ou ailleurs. «Bien sûr, nous sommes un certain nombre d'hommes à profiter, par ricochet, des fruits de cette lutte, mais le plus important, c'est qu'elles viennent de faire un pas important de plus.» Ce qui l'amène à mettre sur le tapis une autre revendication de même nature qu'il souhaite voir connaître un aboutissement aussi heureux: «Il s'agit des techniciennes en assistance sociale. Elles font exactement le même travail que nous, mais parce qu'elles ne sont pas diplômées, elles touchent un salaire beaucoup moindre.»

J.-P. P.

Sur les 24 marchés d'alimentation du Saguenay-Lac-St-Jean qui ont entrepris, en mai 1992, de négocier de façon regroupée, il ne reste plus qu'un seul syndicat qui n'a pas encore renouvelé sa convention collective. En chemin, il y a eu une fermeture, deux faillites et deux syndicats ont vécu des grèves. Leur solidarité a permis aux 1,400 syndiqué-es concernés d'obtenir d'importantes améliorations de leurs conditions de travail et un rattrapage salarial intéressant, au moment où les employeurs visaient d'importants reculs.

Mais malgré ce succès, à cause de l'élargissement des heures d'ouverture des commerces suite aux modifications à la loi apportées envers et contre tous par le gouvernement, une certaine insatisfaction gronde et de nouveaux défis se dessinent pour la prochaine ronde de négociation.

Voici les commentaires recueillis auprès de membres de quelques syndicats.

Mission accomplie!

Par Luc Latraverse

«Huit postes à temps plein de plus»

- Dolorès Allard,
IGA Roberval

Les gens n'ont jamais été autant intéressés à la convention collective que depuis la signature. Ils fouillent dans la convention et nous posent des questions sur leurs droits. Les relations de travail sont très bonnes et l'employeur l'a reconnu. Il y a d'ailleurs beaucoup moins de petites ententes particulières hors convention. Quand il y a des problèmes, on se réunit et on cherche des solutions qui respectent ce qui a été négocié. Ainsi, nous avons eu des problèmes d'ajustement avec les nouvelles programmations. Après en avoir discuté, nous avons créé deux nouveaux postes à temps plein. On peut dire que les membres sont très contents des résultats de la négociation regroupée.

Nous sommes passés de la bannière Steinberg à IGA et cela s'est fait sans heurt.



«On a décidé de retourner au travail quand on a eu ce qu'on voulait»

- Hélène Bouchard,
Provigo 423, Chicoutimi



C'est surtout pour les employé-es à temps partiel que nous nous battions. Nous voulions absolument qu'ils puissent aller travailler dans un autre département pour compléter

leur semaine de travail, car auparavant, cela n'était possible que selon le bon vouloir de l'employeur. Cela profite aussi aux réguliers, car il y en a trois présentement qui conservent leur statut parce qu'ils peuvent travailler sur une deuxième programmation.

Nous avons aussi obtenu le paiement des congés fériés pour tout le monde. Auparavant, il fallait que les temps partiels travaillent la journée précédente ou suivante et soient affectés le jour même pour avoir droit au paiement de leur congé.

Je tiens à remercier sincèrement les personnes du regroupement qui nous ont appuyés financièrement et par leur soutien. Sans ces appuis, nous n'aurions peut-être pas été en mesure de tenir pendant huit mois.

Les principaux gains

Temps partiels

- une échelle unique de salaires;
- unification des classifications de commis et de caissière en une seule;
- la possibilité de travailler dans un autre département pour compléter ses heures de travail;
- la formation nécessaire pour accomplir d'autres tâches;
- l'égalité de traitement avec les réguliers au niveau des avantages sociaux, au prorata des heures travaillées.

Salaires

En plus de l'échelle unique, des hausses générales supérieures à 2% pour l'ensemble des membres, sans compter le redressement des échelons dans certains cas et la majoration de plusieurs primes.

Programmations de travail

Les heures de travail disponibles sont accordées à partir du lundi, selon l'ancienneté. Les règles sont moins restrictives pour favoriser la

création de postes à temps plein, compte tenu des nouveaux horaires d'ouverture.

Classifications

Seulement trois classifications dans presque tous les magasins.

Transparence et relations de travail

Comités de relations professionnelles composés de représentant-es du syndicat et de l'employeur pour traiter de toute question relative à l'organisation du travail, à la si-

tuation financière de l'entreprise, à la santé-sécurité, à la formation et à tout autre problème qu'une des parties jugerait à propos de soulever.

Formation

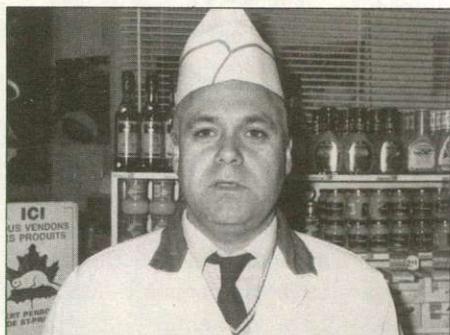
Formation sur les heures de travail et possibilité de suivre une formation à l'extérieur qui soit reconnue.

Santé-sécurité

Réaménagement du poste de travail des caissières.

«On ne se sentait pas seul»

- Jean-Marc Potvin,
Métro Dolbeau



Les employeurs ont été surpris par la négociation regroupée. Sans la force que nous a donnée le regroupement, on n'aurait goûté. Chez nous, au départ, l'employeur voulait réduire nos salaires, abolir nos quatre congés flottants, notre bas de Noël, et payer la semaine de 39 heures à 38 heures. Ce qu'on voulait d'abord, c'était garder ce qu'on avait mais on a obtenu plus pour les temps partiels. On en ajoutera la prochaine fois.

L'adaptation aux changements et à l'ouverture le dimanche est difficile parce que ça bouleverse la vie des gens. On aurait préféré peut-être que les affectations se fassent en rotation. Mais il faudra l'accepter car on ne reviendra pas à l'ancien horaire. On étudiera ça pour la prochaine négociation.

Je tiens à souligner la qualité de l'information. Les gens savaient ce qui se passait tout le temps et ils ont participé.

«Le climat de travail a complètement changé»

- Lilianne Dufour,
Provigo de La Baie

Depuis que nous avons signé la nouvelle convention collective, le climat s'est totalement transformé dans le magasin. On ne se regarde plus comme chien et chat comme avant, entre la partie patronale et le syndicat. On peut parler de syndicalisme dans notre milieu de travail. Les discussions avec l'employeur sont franches et honnêtes. Il a reconnu qu'il fallait un bon climat de travail. Il y a plusieurs choses à régler. Nous avons déjà eu huit rencontres du comité de relations professionnelles et elles furent très satisfaisantes!

Les nouveaux horaires causent des remous, mais c'est à la longue que nous allons nous y adapter.

On a déjà obtenu un nouveau poste de boucher. Après les Fêtes, on regardera le nombre d'heures travaillées pour évaluer la situation. La négociation regroupée a donc permis de relancer notre action syndicale.



«Le respect de l'ancienneté, on l'a gagné»

- Micheline Langlais,
Métro St-Félicien

Nous avons eu beaucoup de difficultés. On a été obligés de faire quatre mois de grève. Auparavant, il y avait beaucoup de plus jeunes qui faisaient plus d'heures que les personnes plus anciennes parce que nous ne pouvions pas aller dans un autre département ou une autre classification. Grâce au règlement, il y a quatre à cinq personnes qui peuvent maintenant faire respecter leur ancienneté et augmenter leur nombre d'heures travaillées.



Même si la bataille a été difficile, elle n'a pas été vaine puisque nous avons obtenu ce que nous revendiquions dans la plate-forme du regroupement, comme les autres syndicats.

Nous remercions chaleureusement les autres membres du regroupement pour leur soutien financier et moral, tout au long des quatre mois de notre conflit.

Le gâchis des apprentis-sorciers de la radio

Par Jacinthe Pilon

La qualité et la diversité de l'information en ont pris un coup, au cours des dernières années dans les stations de radio privées. Les radiodiffuseurs imposent de plus en plus aux auditeurs une information diluée, aseptisée, uniformisée. Ainsi, c'est un des moteurs de la démocratie dans notre société qui est de plus en plus lourdement handicapé, avec la complicité du CRTC, organisme gouvernemental qui est pourtant censé veiller à la diversité et à la qualité de l'information transmise par les ondes.

Les employeurs prétendent qu'ils n'ont plus les moyens de maintenir ce qu'ils jugeaient nécessaire dans le passé en matière d'information. On évoque la récession pour procéder à une chirurgie majeure dans les services d'information.

D'abord, on provoque l'anesthésie générale en déclarant aux employés que les cotes d'écoute des AM sont en perte de vitesse, qu'on est en déficit, ou encore qu'on ne fait pas assez de profits. C'est aussi la faute à la tarte... Laquelle? La tarte publicitaire que doivent maintenant se partager les stations de radio et de télévision privées. Voilà, on vient d'endormir le patient.

Nous sommes maintenant rendus à l'étape de l'extirpation de certains membres des salles des nouvelles. C'est là où le bât blesse. Les apprentis-sorciers de la radio se disent: «L'information, ça coûte cher

et c'est pas payant.» Leur remède consiste à couper des postes de journalistes dans les têtes de réseaux, entre autres les correspondants à l'Assemblée nationale et au Parlement. C'est ce qui s'est produit à CKAC et à CJMS.

Cette chirurgie à la mode a pour but de faire maigrir le patient jusqu'à l'anorexie. On coupe dans les boyaux et ça laisse un vide. Un vide que l'on tente de remplir, en partie, à l'aide des services de Nouvelles télé-radio (NTR), une filiale de la Presse canadienne, une coopérative mise sur pied par les quotidiens. Voilà le cataplasme.

NTR est elle-même alimentée par les journalistes de la Presse canadienne, ceux de son pendant anglophone, la Canadian Press, par les grands quotidiens, par le fil de presse Telbec et ceux d'agences internationales.

Certains apprentis-sorciers ont déjà préconisé, dans le passé, l'ablation totale des membres, d'où la fermeture de la salle des nouvelles à CKVL-CKOI, en 1991. Ils se sont probablement dit, à l'époque, que pour tuer le mal, il fallait lobotomiser la moribonde qui, malgré un manque de soins, refusait de mourir. NTR y a pris la relève en fournissant des bulletins complets adaptés aux besoins du AM et du FM.

Mises à pied

Les journalistes de CKAC et de CJMS s'alarment.

À CKAC, l'opération anorexie a commencé en août 1992. Ils ont perdu cinq journalistes et un préposé à la circulation, tous des employés permanents.

De plus, il y a quelques mois, la direction a décidé de couper les postes des correspondants à l'Assemblée nationale et au

Parlement. La couverture de l'actualité y est dorénavant assumée par NTR, qui fournit textes et extraits sonores. Une station affiliée de Québec collabore également, à l'occasion.

Cette décision de la direction de Télémedia a entraîné le départ volontaire de sept journalistes, parmi les plus expérimentés, qui n'acceptaient pas de travailler dans ces conditions. Cette ablation représente, de dire le président du syndicat, Pierre Jubinville, une économie de 800 mille dollars. À CKAC, ils se retrouvent donc maintenant dix journalistes permanents (ils ont déjà été le double) et cinq surnuméraires.

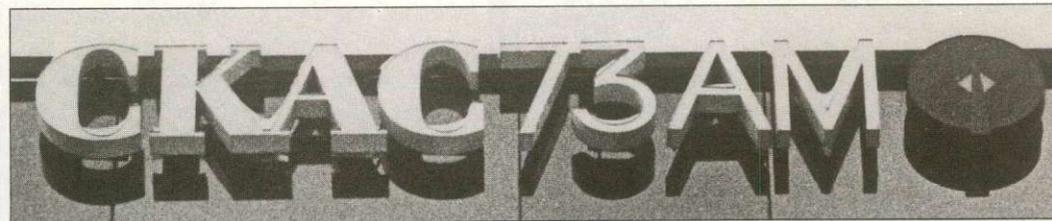
À CJMS, la direction a présenté au syndicat (SCFP) un plan de compressions prévoyant la disparition d'au moins quatre postes de journalistes. En septembre, Radiomutuel avait décidé d'éliminer sa couverture maison des collines parlementaires et de brancher son réseau sur l'agence NTR.

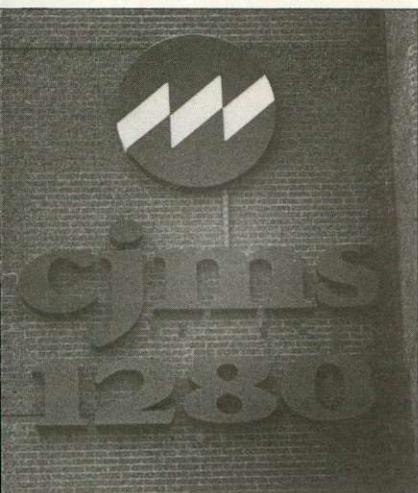
Les journalistes de CJMS ont décidé, pour leur part, de boycotter cette source d'information et refusent depuis de signer en ondes la lecture des bulletins par le slogan, «CJMS, le leader de l'information». Ils sont actuellement 19 journalistes à CJMS, dont 13 permanents.

Uniformisation de l'information

Dans leur mémoire conjoint soumis au CRTC en septembre et portant sur l'avenir des salles de nouvelles, les employés de CJMS et de CKAC lancent un cri du coeur: «Nous ne voulons pas nous laisser passer un autre CKVL!» Ils reprochent au CRTC d'avoir déréglementé l'information destinée aux stations FM, en ne les obligeant plus à diffuser trois heures d'information minimum par semaine.

Certaines stations FM ont carrément fait sauter les bulletins d'information, bombardant occasionnellement les auditeurs, à travers la musique, de courtes manchettes,





pour ne pas — dit-on — les emmerder.

Les employés de CJMS et de CKAC dénoncent également la concentration de l'information dans les mains d'une seule source: NTR. Ils ont réclamé, sans succès, du président du CRTC Keith Spicer qu'il interdise aux réseaux existants la permission de se brancher sur le service audio de la Presse canadienne.

C'est que les journalistes oeuvrant dans les salles de nouvelles des têtes de réseaux ont été habitués à produire un matériel original pour desservir les stations affiliées. Ce qui se passe actuellement, c'est qu'on entend, à Montréal, les mêmes reportages et extraits sonores, concernant les nouvelles nationales et internationales, sur le réseau Télémedia, sur les ondes de son MF CIEL, de CFGL, de CKVL-CKOI et de quelques stations indépendantes de la périphérie de Montréal.

La radio est en train de se tuer!

Jacques Guay, professeur à la Faculté de journalisme de l'Université Laval, estime que la radio est en train de se tuer elle-même: «La radio est devenue un bruit de fond alors qu'elle devrait plutôt susciter de l'intérêt pour l'actualité, assurer un suivi continu sur les événements importants. Si l'information était de meilleure qualité, moins officielle, plus spontanée, cela aurait un impact positif sur les cotes d'écoute.»

Il déplore également le man-

que de diversification des sources d'information. «Plus les sources d'information sont rares, plus le nombre de journalistes diminue. Et la rareté de ces sources a un effet d'entraînement malsain sur la démocratie. Cette situation nous rapproche d'un régime totalitaire où il n'y a pas de place pour la critique.»

Même son de cloche chez la présidente de la FNC-CSN, Chantale Larouche. À ses yeux, il est primordial que les sources d'information soient diversifiées, particulièrement au Parlement fédéral et à l'Assemblée nationale, où se dessinent les enjeux de notre société.

Anesthésie locale

On ne fait pas mieux ou trop peu dans les stations régionales. Le 9 à 5 y est de rigueur. Le soir, la nuit et les fins de semaine, c'est le néant en matière d'information. Elles se rabattent sur les bulletins réseaux, ou sur les bulletins NTR lorsqu'elles sont indépendantes.

En région, il n'est pas rare qu'il se passe un événement majeur mais que les auditeurs n'en soient pas informés sur les ondes des stations de radio locales parce que c'est la programmation réseau, donc de Montréal, qui y est diffusée, ou tout simplement le bulletin NTR.

Par exemple: sur les ondes de CHLN, à Trois-Rivières, les automobilistes entendent parler du bouchon de circulation sur le pont Jacques-Cartier pendant qu'ils sont bloqués sur le Pont Laviolette!

Les auditeurs de CHRC, à Québec, écoutent «Le son de Montréal» alors qu'un carambolage s'est produit sur le pont Pierre-Laporte ou qu'un incendie majeur a

éclaté dans leur région.

À Joliette, au printemps, les gens attendaient de savoir s'ils devaient être évacués à cause des inondations. CJLM-FM ne pouvait informer les citoyens car c'était la fin de semaine et durant cette période, on diffuse NTR.

Appendice tentaculaire

NTR, qui connaît une progression constante depuis une dizaine d'années, dessert 90 stations de radio, si on tient compte de Télémedia et de ses stations affiliées. Quelque 25 journalistes y oeuvrent, dont 19 à plein temps.

Le directeur de l'information, Serge Cossette, déclare qu'il s'agit d'une agence de presse qui n'a pas le mandat d'offrir la couverture de nouvelles locales. Par conséquent, elle n'est pas une concurrente.

M. Cossette ajoute que chaque station est libre de prendre ce qu'elle veut dans le matériel qu'elle produit au niveau national et international. Il est où, le problème?

Le problème, c'est lorsque NTR fournit un bulletin complet de nouvelles, un bulletin

«canné» et cloné selon la demande des radiodiffuseurs.

Déréglementation

La présidente de la FNC estime que s'il y a quelqu'un à blâmer, c'est le CRTC. «Les radiodiffuseurs exploitent les stations de radio comme n'importe quelle entreprise privée alors qu'ils gèrent un bien public, les ondes. Le CRTC devrait se soucier de garantir au public un minimum de qualité de l'information. Il est beaucoup trop sensible aux seuls arguments de rentabilité des radiodiffuseurs.» Elle condamne l'attitude du CRTC qui, dans une vague de déréglementation, applique une politique de laisser-faire.

Cela dit, Chantale Larouche souligne que certaines stations de radio connaissent des problèmes financiers réels et que le défi des syndicats est de faire comprendre aux employeurs qu'ils peuvent être des partenaires crédibles et privilégiés dans le développement de ces entreprises. Par conséquent, que les syndicats doivent être partie prenante aux plans de redressements, lorsqu'ils s'avèrent nécessaires.

Chantale Larouche



Hôtel Crowne Plaza

Le cadeau de Noël de M. Rosenberg

Par Michel Crête

Même la veille de Noël, il y a de ces hommes d'affaires qui n'ont pas davantage de scrupules, ni de sens moral envers leurs employé-es, qu'il n'y a de maringouins sur le parvis d'une cathédrale au moment où résonne le *Minuit, chrétiens*! Pour en témoigner, voici l'histoire, aussi vraie qu'ahurissante, des 180 travailleuses et travailleurs de l'hôtel Holiday Inn Crowne Plaza Centre-Ville, à Montréal.

(À lire aussi sur le sujet, le billet de Michel Rioux en page 23)

C'est donc à quelques heures seulement de la fête de Noël qu'ils ont appris la brutale nouvelle: à la suite de la faillite de leur employeur, ils n'avaient plus d'emploi. Puis, que leur syndicat, pas plus que leur convention collective, n'étaient désormais reconnus, donc qu'ils ne toucheraient pas les sommes qui leur étaient dues par l'employeur. Un fait: faillite véritable ou non, l'hôtel n'a jamais cessé ses opérations. Une poignée seulement d'employés — on parle d'une trentaine — ont été réembauchés par la suite, mais, on s'en doutera, à des conditions salariales et de travail inférieures aux précédentes.

Après avoir analysé, avec ses avocats, les circonstances entourant cette faillite, la CSN a fait connaître publiquement ses soupçons à l'effet que cette faillite pourrait comporter des irrégularités.

Aussi, à une assemblée tenue le 4 janvier, les syndiqués ont-ils confié trois mandats à leur centrale, dont celui de procéder à une enquête approfondie dans le but de savoir si l'hôtel était véritablement insolvable au moment de la faillite, le 9 décembre. D'autre part, la CSN entreprendra également des actions, en Cour supérieure ou en Cour du Québec, contre les administrateurs afin que les 180 employé-es récupèrent l'argent qui leur est dû (RÉER, salaires, pourboires, vacances, congés de maladie, cotisations syndicales, etc). La CSN prétend que le syndicat est toujours en place, et conséquemment, des griefs seront déposés devant un tribunal d'arbitrage pour que les rappels au travail se fassent en conformité avec la liste d'ancienneté. Dans la même veine, des plaintes de congédiement pour activités syndicales ont été déposées au bureau du Commissaire général du travail en vertu des dispositions pertinentes du Code du travail. Toujours dans le but de retrouver les montants qui leur sont dus, les travailleurs ont également déposé



L'hôtel n'a jamais cessé ses opérations.

des réclamations au bureau des créances de la Ville de Montréal.

Le fil des événements

Leur cauchemar a débuté le 9 décembre, alors que le gestionnaire de l'hôtel a déclaré faillite. Curieusement, les syndicats Gerald Litwin et Noubar Boyadjian avaient alors rassuré les employé-es en leur disant qu'ils conserveraient leur emploi et que leurs conditions de travail seraient maintenues. Mais à la suite d'un changement de syndic, ils ont appris, ce fameux 24 décembre, qu'ils étaient tout simplement renvoyés et qu'ils devaient faire une nouvelle demande d'emploi pour retrouver leur boulot.

Parmi les quelque trente syndiqué-es qui se sont pliés à cette exigence, on compte des membres du comité exécutif du syndicat, dont la présidente, Marie-Claire Miroux. «*Ces employé-es n'avaient pas le choix. S'ils refusaient de travailler, ils n'auraient pas droit, éventuellement, à l'assurance-chômage*», d'expliquer la présidente de la Fédération du commerce de la CSN, Lise Poulin.

Aucun autre choix, même si les conditions de travail sont extrêmement difficiles. «*C'est dur. Nous n'avons même pas de temps pour manger et nous finissons plus tard sans être payés en temps supplémentaire. J'ai pleuré pendant cinq jours*», de confier en assemblée syndicale, le cœur gros, cette femme de chambre qui a été rappelée au travail.

Michael Rosenberg

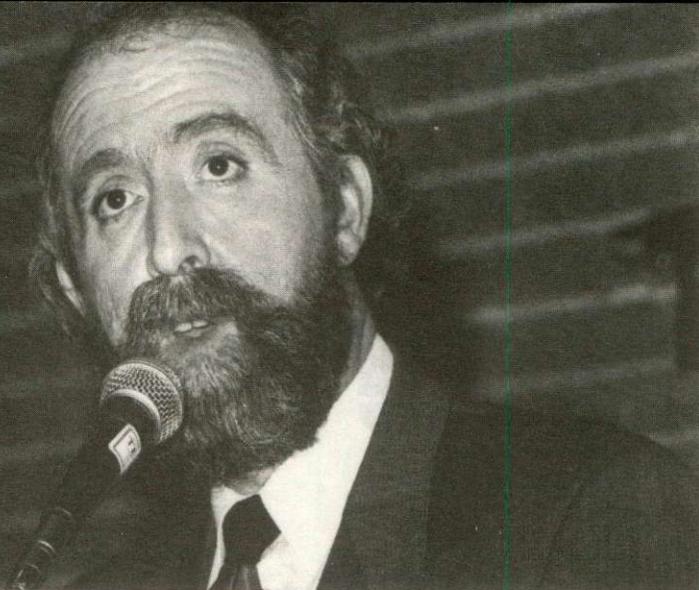
À l'origine des soupçons de la CSN, il y a un homme d'affaires: Michael Rosenberg. Ce dernier était, au moment de la faillite, à la fois le propriétaire de la compagnie immobilière qui possède l'édifice abritant l'hôtel, et le gestionnaire de l'hôtel par l'intermédiaire d'une compagnie à numéro. Après la faillite de celle-ci, le nouveau syndic a procédé, le 24 décembre, à la vente des actifs, qui ont été rachetés par une autre compagnie à numéro, qui elle aussi serait liée à Monsieur Rosenberg.

Rappelons qu'à Pâques dernier, l'hôtel Séville, sis sur Côte-de-Liesse, a aussi déclaré faillite pour ensuite reprendre un à un les employé-es. Cet hôtel appartenait au même Michael Rosenberg. Il y a là de quoi alimenter les soupçons quant aux pratiques et aux intentions réelles du sieur Rosenberg. Celui-ci est également propriétaire d'autres hôtels: le Holiday Inn Sainte-Foy, le Holiday Inn Côte-de-Liesse, l'hôtel Plaza Chaudière, à Hull, et le Ramada Inn de Dorval.

Au moment de la faillite, M. Rosenberg devait près de 1,8 millions de dollars à la Ville de Montréal en taxes non payées.

En plus des actions civiles ou juridiques qui seront entreprises contre lui, «*des actions de visibilité auront lieu dans les prochaines semaines pour rappeler que nous sommes en présence d'un geste tout à fait immoral, qui a été commis à l'endroit de travailleuses et de travailleurs qui ont donné leur vie à un hôtel*», de dire Lise Poulin.

«Les politiques néo-libérales sont à bout. Les résultats qu'elles ont produits sont là sous nos yeux: davantage de chômage, davantage de pauvreté.»



Pour mettre fin à la déroute

Par Thérèse Jean

La déroute sociale et économique dans laquelle le Québec a plongé encore plus profondément en 1993 doit cesser. Le nerf du développement économique et social réside dans l'emploi et celui-ci demeure toujours le véritable défi que nous avons à relever comme société. Ce qui, par ailleurs, ne doit pas occulter le combat syndical et social à mener cette année pour bloquer le démantèlement des programmes sociaux de l'État québécois amorcé par Daniel Johnson.

C'est en ces termes que le président de la CSN, Gérard Larose, a identifié les priorités de cette nouvelle année qui, d'entrée de jeu, est marquée par l'arrivée de Daniel Johnson aux commandes de l'État. «Cette arrivée s'inscrit dans le prolongement d'un travail auquel il est rivé depuis plusieurs années, entre autres avec les lois 102, 198 et le document gouvernemental "Vivre selon nos moyens". Ce régime est fini, Daniel Johnson doit rendre des comptes et laisser la population porter ses propres jugements, faire ses choix», a déclaré Gérard Larose en conférence de presse, le 12 janvier.

Sortir de la noirceur

«Avec un million et demi de personnes qui se retrouvent en dehors du circuit du travail, ou encore au travail mais en deçà du seuil de pauvreté, 1993 a été le théâtre d'une déstructuration

sociale encore plus prononcée, a-t-il poursuivi. Une déstructuration qui s'est aussi étendue au "politique", notamment par le refus des gouvernements de discipliner tout le champ de la fiscalité et des rentrées fiscales.»

En dépit de cette conjoncture difficile, le président de la CSN est confiant que 1994 soit une année porteuse d'espoir à cause d'une volonté de plus en plus sentie de redresser la tête et de reprendre l'offensive, notamment chez les travailleurs et les travailleuses organisés. «Les politiques néo-libérales sont à bout, estime Gérard Larose. On ne peut plus faire croire à la population qu'elles sont porteuses de richesse et de progrès. Les résultats qu'elles ont produit sont là sous nos yeux: davantage de chômage, davantage de pauvreté.»

Les priorités de l'heure

1994 ne sera donc pas moins chargée pour la CSN que ne le fut 1993. Quatre grands axes d'actions prioritaires marqueront l'agenda syndical. D'abord, au chapitre des droits syndicaux, la restauration des droits des travailleurs de la construction, la réhabilitation du droit de négocier dans le secteur public, l'investigation de nouveaux champs d'organisation occuperont l'avant-scène.

Au chapitre de l'emploi, la CSN poussera plus à fond ses expériences en matière d'organisation du travail, elle investira aussi le champ du développement sectoriel et régional, et elle continuera à mettre de l'avant les projets spécifiques issus des consensus survenus lors du Rendez-vous économique 1993.

Dans le domaine social, toutes les énergies seront consacrées à stopper le démantèlement progressif de l'État commencé par Daniel Johnson et à favoriser une réorganisation des services et du travail dans le secteur public. Déjà, une vaste campagne pour la défense des grands acquis sociaux que sont nos réseaux de la santé et de l'éducation est en chantier.

Tout le domaine fiscal, qui est devenu maintenant une préoccupation largement partagée par plusieurs intervenants au sein de la société depuis l'essor incroyable de l'économie parallèle, constituera le quatrième grand axe des préoccupations de la centrale en 94. Une réflexion collective autour de cette question, en espérant contribuer ainsi à la reformulation d'un consensus social autour de cet outil important de solidarité sociale, est au nombre des projets de la CSN.

Le président de la CSN est convaincu que le développement du plus grand nombre possible de convergences entre les différents acteurs sociaux, économiques, populaires, communautaires, voire institutionnels (dans le secteur public notamment), est au nombre des conditions essentielles à mettre en place en 94 pour atteindre les objectifs que nous poursuivons, non seulement dans notre action syndicale, mais aussi dans notre rôle de moteur social.

1993

dans la

Garnotte

N'essayez pas de nier, nous savons que tous, et sans exception, vous vous délectez des caricatures de notre ami Garnotte, à toutes les livraisons de *Nouvelles CSN* que vous prenez la peine d'au moins feuilleter. Et nous vous comprenons très bien: nous-mêmes sommes parfois époustoufflés non seulement par la précision, le détail et l'ironie de son trait de plume, mais aussi par les perles de mises en situation dans lesquelles il nous offre de nous payer la tête de nos personnages publics. Et quelles têtes! Un Bouchard messianique ou en cheval de Troie, un Chrétien au bord du delirium tremens devant un simple cube de Rubik, un Daniel Johnson en p'tit Christ ou en Louis XVI complètement gaga, un Bourassa empêtré dans son immobilisme malade, ou un Trudeau crachant la somme de son mépris avec toute son arrogance habituelle, aucun de leurs traits de caractère, aucun de leurs travers n'échappe à son regard et à son talent dévastateurs.

Comme vous, nous nous demandons souvent: «Où est-ce qu'il va pêcher tout ça?» Mais rassurez-vous, nous ne lui avons pas posé la question: on ne sait jamais, tout à coup il s'agirait de «pêche illégale»...

Voici donc une sélection de ses meilleures oeuvres (c'est lui-même qui, trop modeste, refuse que l'on parle de chefs-d'oeuvre) publiées dans *Nouvelles CSN* en 1993. Régalez-vous bien...

J.-P. P.

LA TRAVERSÉE DE LA MER ROUGE... (RE-CONSTITUTION)



UN MESSIE NOUS EST DONNÉ...



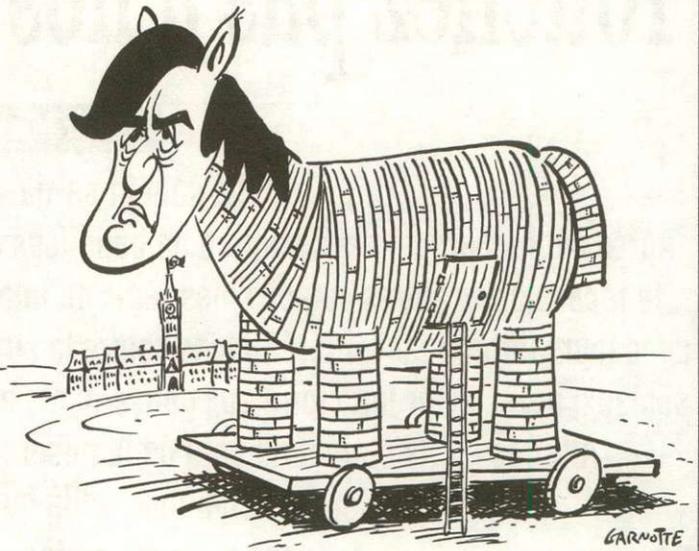
BOURASSA DÉCIDE DE QUITTER LA POLITIQUE...



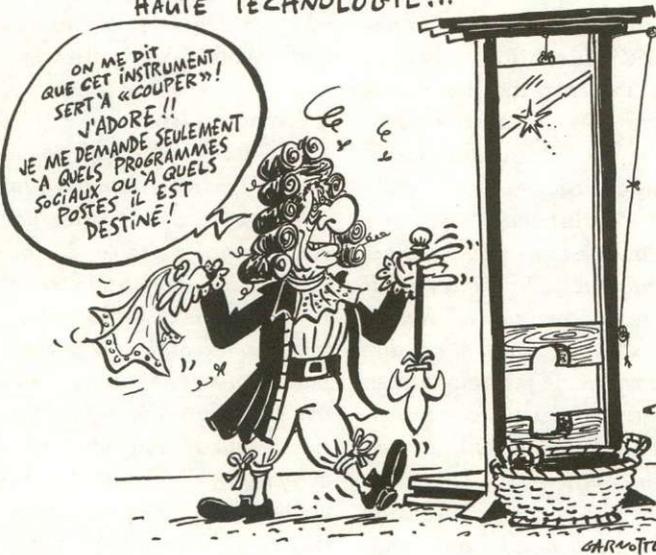
TICKET MODÉRATEUR DANS LES CÈGESPS...



LE BON CHEVAL...?



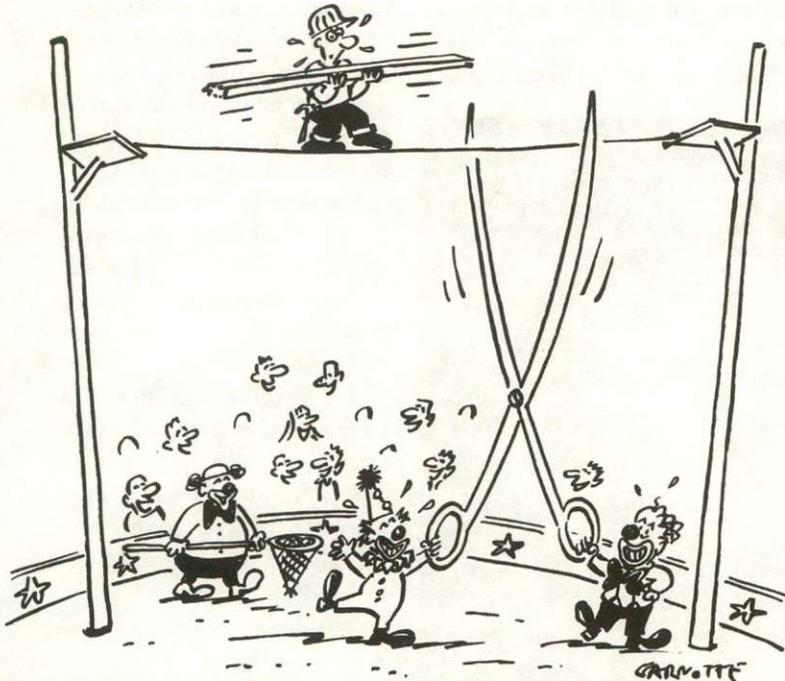
DANIEL XVI ET LA HAUTE TECHNOLOGIE...



LES QUÉBÉCOIS EN FLORIDE...



JURÉ, CRACHÉ...



Garnotte, par Garnotte.

Touchez pas à nos fonds de pension!

Par Michel Crête

Ils sont in-sa-tia-bles, ces patrons.

Après avoir charcuté dans nombre de bénéfices et de conditions de travail en invoquant la crise, la récession et autres cataclysmes réels ou imaginaires; après avoir enquiné tout le monde avec leurs interminables jérémiades contre la supposée générosité excessive de nos programmes sociaux; après avoir fait croire aux gouvernants et autres haut-parleurs du Merveilleux Monde des Affaires qu'ils étaient au bord de la misère et que nos lois qui les empêchent de faire ce qu'ils veulent les étouffent, voilà qu'ils veulent mettre leurs grosses pattes

dans celle qui protège nos fonds de pension.
Le loup qui cogne à la porte de la bergerie, quoi!

C'est pour contrer ce lobbying patronal, qui vise des modifications importantes à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, que la CSN et ses syndicats affiliés mèneront bientôt une offensive auprès des membres du gouvernement québécois.

L'automne dernier, dans la revue *Benefits Canada*, Pierre Girardin, un actuaire-conseil chez Towers Perrin, a bien identifié les morceaux de cette loi que les patrons ont actuellement dans leur mire: la disparition des comités de retraite pour les régimes comptant moins de 50 participants; l'abolition de l'exigence de tenir une assemblée annuelle des participants et son remplacement, là où il y a des comités, par le choix entre une telle assemblée ou un simple rapport annuel; et enfin, la limitation de certains droits à l'information des participants qui ne seraient pas touchés par une modification quelconque au régime.

La transparence et la crédibilité en péril

Del'avis de Johanne Bérard, conseillère aux avantages sociaux au Service de recherche de la CSN, «les modifications souhaitées par certains patrons mettent sérieusement en péril la transparence et la crédibilité même des régimes complémentaires de retraite. Crédibilité qui a d'ailleurs été fortement ébranlée au cours des dernières années à la suite des affai-
NOUVELLES CSN 371 • 14 janvier 19

res Simonds et Singer, où des employeurs se sont approprié les surplus des caisses de retraite. C'est cette crédibilité que l'on voulait justement rebâtir par la loi 116, la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, entrée en vigueur en janvier 1990.

«Le comité de retraite est un élément clé de la loi qui fait en sorte que les régimes deviennent plus transparents, donc plus crédibles aux yeux des participants, qu'il s'agisse d'un régime complémentaire de retraite comptant 10 ou 1,000 personnes», explique Johanne Bérard.

L'assemblée annuelle

S'il est vrai que la tenue

d'une assemblée annuelle des participants à un régime de retraite entraîne des coûts, souvent assumés à même ce régime, et que le taux de participation y est peu élevé, il reste que «l'abolition de l'assemblée annuelle est une solution inacceptable», dit-elle. D'une part, il existe des régimes où les assemblées attirent un nombre important de participants, et d'autre part, sans ces assemblées, il n'y aurait plus de lieu formel, officiel, où le participant à un régime de retraite pourrait demander des comptes aux administrateurs.»

La tenue d'une telle assemblée est d'autant plus importante qu'elle vient compléter la seule lecture d'un rapport

sur le régime complémentaire de retraite. Ce genre de rapport, en effet, est souvent aride, en raison de l'avalanche de termes techniques et de données financières qu'on y retrouve.

L'information

«La loi reconnaît qu'un régime de retraite constitue un contrat entre deux parties; par conséquent, le droit à l'information doit être aussi concret pour chacune de ces deux parties. Par exemple: les participants doivent continuer d'être avisés a priori d'une modification à leur régime, et ce sans exception», d'affirmer la conseillère de la CSN pour contredire ce M. Girardin qui remet en question l'information donnée a priori aux participants dans certaines circonstances.

La démarche patronale est d'autant plus inquiétante que dans le plan de relance qu'il a dévoilé à la fin de 1993, le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérald Tremblay, annonçait des modifications à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Mais sans préciser lesquelles.

Les syndicats affiliés à la CSN seront donc appelés prochainement à faire parvenir une lettre au nouveau ministre responsable de la surveillance des régimes de retraite du secteur privé, ainsi qu'aux députés.

Johanne Bérard: «Un régime de retraite constitue un contrat entre deux parties; le droit à l'information doit être aussi concret pour chacune de ces deux parties.»



Nouvelles

Numéro 371

14 janvier 1994

SICO

Cette fois, un règlement sans conflit

Les quelque 140 travailleuses et travailleurs de Sico aux usines de Beauport et Longueuil ont entériné, le 8 janvier, dans des proportions respectives de 80% et 72%, une entente de principe conclue avant les Fêtes par leur comité de négociation. La convention, d'une durée de trois ans, prévoit une hausse de salaire de 2% la deuxième année et de 2% la troisième année, ainsi

qu'une hausse de 1,5% du REER collectif la première année, de 1,5% la deuxième année et de 1,75% la troisième année. L'indexation est de 2% la deuxième année et de 1,7% la troisième année. Plusieurs autres clauses de la convention ont été améliorées, et les deux parties se sont engagées à revoir l'organisation du travail.

Ce règlement est intervenu dans le ca-

dre d'une négociation regroupée des syndicats des usines Sico de Beauport et Longueuil. Selon les représentants syndicaux, la grève d'une semaine menée en mai 1993 par les employés de bureau membres des mêmes syndicats, lors du renouvellement de leur convention collective, n'est pas étrangère au présent règlement intervenu sans conflit avec les employés de l'usine.

QUÉBEC

Conciliation pour quatre Saint-Hubert BBQ

Les quatre succursales St-Hubert syndiquées à la CSN dans la région de Québec sont présentement en conciliation. Lors de la dernière rencontre de négociation, le 14 décembre, l'employeur, «Les frères Martin», avait annoncé son intention de demander la conciliation. Voyant cela, les deux syndicats en négociation regroupée, celui des restaurants St-Hubert et celui de la restauration

de la Côte de Beauport, ont fait de même afin de faire avancer la négociation, qui touche plus de 250 travailleurs et travailleuses.

Les clauses en litige sont les salaires, le REER, les horaires de travail, les libérations syndicales, le comité de griefs, l'ancienneté, les mesures disciplinaires et administratives, les congés sociaux et statutaires, les congés sans solde, le chef d'équipe.

Par ailleurs, début décembre, l'employeur de la succursale de Charlesbourg a tenté de briser la solidarité syndicale en refusant l'accès aux lieux de travail aux employés portant l'épinglette cinq étoiles, symbole du secteur hôtellerie-restauration de la Fédération du commerce. Mais face à la détermination des membres, il a dû revenir sur sa décision...



TROIS-RIVIÈRES

Pro-Optic en grève

En grève depuis le 6 décembre, les neuf employé-es de la compagnie Pro-Optic, de Trois-Rivières, revendiquent une convention collective d'une durée de deux ans, assortie de hausses salariales totalisant 10%. L'employeur propose plutôt un gel de salaire pour la première année du contrat et un maigre 1,5% pour la seconde année. Il veut également se départir de quatre employé-es, qui comptent parmi les plus anciens de l'entreprise, qui fabrique des lentilles de verre, dont le président et le trésorier du syndicat. Ce qui fait conclure aux travailleurs que leur patron veut carrément briser leur syndicat.

Les syndiqué-es ont profité d'une visite à l'édifice de la CSN, à Montréal, le 12 janvier, pour sensibiliser les militant-es de la région métropolitaine à leur cause et recueillir un montant de solidarité de l'ordre de \$480.

Sur la photo: Georges L'Espérance, André Ricard, André Fréchette, Nicole Parsons, Gaétan Fournier, Kathleen Dufresne, Lucie Levasseur et Gilles Gamache, président du syndicat. M.C.

INDUSTRIES PHARMACEUTIQUES

Un bon remède

Les quelque 40 travailleurs à l'emploi de la compagnie Les industries pharmaceutiques, à Laval, ont trouvé un remède à la résistance des propriétaires, Jean et Claude Sauriol, qui arrivent mal à composer avec la présence d'un nouveau syndicat, accrédité en octobre 1992 et affilié à la Fédération de la métallurgie. Ils ont déclenché la grève le 22 novembre.

De fait, ce sont deux entreprises distinctes, l'une spécialisée dans les analyses, l'autre dans la préparation de produits pharmaceutiques, qui sont touchées par ce conflit.

Les employés tiennent à l'introduction d'une échelle de salaire fondée sur l'ancienneté. Le salarial constitue le principal point en litige, auquel s'ajoute le travail des cadres.

M.R.

LANAUDIÈRE

Reprise des négos chez Firestone

Les négociations ont enfin repris, chez Firestone, où un lock-out a été décrété il y a trois mois contre la section des 20 employées de bureau du syndicat CSN. Trois clauses, touchant le travail des cadres et les sous-contrats, restent encore à régler.

Les lock-outées sont soutenues dans leur lutte par les 700 tra-

vailleurs de la production, qui leur versent chacun 5\$ par semaine depuis le début du conflit.

Autobus Terremont

Par ailleurs, un règlement est intervenu, le 18 décembre, aux Autobus Terremont, à la satisfaction des 150 chauffeurs d'autobus scolaires et urbains. L.L.

La loi 116 sur la glace

Le projet de loi 116, qui modifiait le Code du travail, notamment sur la durée des conventions collectives et les périodes de changement d'allégeance syndicale, est mort de sa belle mort, comme on dit, avec la fin des travaux de l'Assemblée nationale, en décembre. Du moins, il est resté sur la glace. Il est à souhaiter qu'il ne réapparaisse pas au feuillet.

Pour l'instant, la vigilance exercée par la CSN et l'ensemble de ses composantes a permis de sortir carrément de l'ombre ce projet de loi dont le dépôt était passé inaperçu. La campagne menée par la CSN à ce sujet a été brève et effi-

ce. Mentionnons qu'une vingtaine de spécialistes des relations de travail, avec le professeur Fernand Morin du département des relations industrielles de l'Université Laval en tête, ont enrichi le débat public et fait connaître leurs réserves sur ce projet controversé. La Commission des droits de la personne a également été de la mêlée en affirmant qu'il s'agissait bel et bien d'un recul au plan de la liberté d'association.

Ce dossier reste à suivre puisque la plainte déposée par la CSN au Bureau international du travail poursuit toujours son cours. T.J.

HÔTEL-DIEU DE MONTRÉAL

Les fruits de la coalition

Les rumeurs de fin d'année laissaient déjà entendre que le projet de Marc-Yvan Côté de déménager l'Hôtel-Dieu dans l'Est de Montréal avait échoué. La première décision de Daniel Johnson, à titre de premier ministre, les a confirmées. Voilà une nouvelle réconfortante qui récompense les efforts de la vaste coalition mise en place pour contrer ce projet dont la majorité s'entendait pour dire qu'il ne répondait pas aux vrais besoins de la population et qu'il nuisait à l'économie de la région montréalaise.

«La CSN est particulièrement fière de ce résultat, a dit le président de la CSN. Cette bataille est le fruit d'une action collective concertée qui a mis à contribution divers intervenants, à commencer par le syndicat des employé-es de l'Hôtel-Dieu, la FAS, le Conseil central du Montréal métropolitain, le milieu des affaires, le monde municipal, le

corps médical et professionnel, etc. Devant des objectifs aussi clairs et qui rejoignent l'intérêt commun et collectif, le gouvernement a fini par être acculé au pied du mur avec un projet que la coalition a réussi à défaire pièce par pièce.»

T.J.



Le chant du cygne du «beu de Matane».

COSTA RICA

Harcèlement sexuel

Au Costa Rica, «la jurisprudence a ouvert une voie importante pour la sanction du harcèlement sexuel dans l'emploi», constate une étude récemment publiée par le Bureau international du travail dans le cadre du Programme interdépartemental pour l'égalité des femmes. Quelques cas seulement — moins d'une dizaine — ont jusqu'ici fait l'objet d'une dénonciation devant l'inspection du travail ou d'autres instances. Les résultats ont été divers: transfert de l'accusé à un autre lieu de travail, non-renouvellement du permis de travail quand il s'agissait d'étrangers, mais aussi, parfois, licenciement des plaignantes. Il n'existe pas de normes spécifiques dans l'ordre juridique du Costa Rica pour prévenir et sanctionner le harcèlement sexuel, déplore l'étude, qui note aussi l'absence de volonté dans les institutions publiques et les entreprises et le désintéret total des syndicats à l'égard de ce problème.

(Source: Travail, Magazine de l'Organisation internationale du travail)

Faites lire Nouvelles CSN

Pour des élections vraiment libres et démocratiques au Salvador

La CSN a donné son appui au Comité pour des élections libres au Salvador, qui recueille actuellement des fonds afin de s'assurer que les élections qui doivent se tenir en mars soient libres et démocratiques. Par exemple, la liste électorale doit être refaite au complet. L'objectif consiste à amasser un million de dollars dans

tout le Canada. Les sommes versées serviront, entre autres, à l'achat d'équipement et à la participation de missions internationales d'observation. Faire les chèques au nom de: Comité pour des élections démocratiques au El Salvador, 1250, rue Sanguinet, bureau 304, Montréal, Québec, H2X 3E7.

ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES ■ EL SALVADOR 1994



Oui, je vote pour des élections libres au El Salvador

Voici ma contribution

- 10 \$
- 20 \$
- 30 \$
- 50 \$
- _____ \$ (autre)



AVEC REÇU D'IMPÔT

Pour les dons de 20 \$ et plus, faire le chèque à l'ordre de :
C.E.S.E.D.A. (Comité élections démocratiques El Salvador)
366 Adelaide Street East, Suite 342 • Toronto, Ontario M5A 3X9

SANS REÇU D'IMPÔT

Faire le chèque à l'ordre de :
COMITÉ ÉLECTIONS DÉMOCRATIQUES EL SALVADOR
1250, rue Sanguinet, n° 304 • Montréal, Québec H2X 3E7

Dégel à Fer et titane

Le Syndicat de QIT-Fer et Titane, à Tracy, pourra désormais se pencher sérieusement sur les questions reliées à l'organisation du travail dans l'usine: l'assemblée générale du 15 décembre s'est en effet prononcée en faveur d'une proposition patronale visant à régler différents litiges, dont certains portaient sur le transfert des travailleurs de l'aciérie à l'usine de traitements et produits, le recours à la sous-traitance et la santé-sécurité au travail. Les accros à la convention collective et les contretemps rencontrés au chapitre de l'organisation du travail ont amené le syndicat à se retirer des comités de suivi dans ce domaine, gelant pour ainsi dire leurs activités. À la fin de l'année, les militant-es du syndicat ont eu droit à une session de

formation sur ce sujet de l'heure qu'est l'organisation du travail.

Par ailleurs, en janvier et en février, les militant-es auront aussi accès à des sessions de mobilisation car, nous dit le président du syndicat Pierre Jutras, «le syndi-

cat doit demeurer vigilant et jouer son rôle quant à l'organisation du travail». Le syndicat regroupe quelque 1,000 employé-es de bureau et d'usine. Leur convention collective vient à échéance en mai 1995.

M.C.

NORD-OUEST QUÉBÉCOIS

Une alternative

Le Conseil central de l'Abitibi-Témiscamingue Ungava-CSN, conjointement avec la section régionale de Centraide, travaille présentement à mettre sur pied un programme d'entraide et de santé en milieu de travail. Destiné à venir en aide aux travailleurs qui se débattent avec des problèmes relatifs à la santé mentale (alcoolisme, toxicomanies, burnout, etc) en constituant un réseau d'entraide au sein même de l'entreprise, le programme a été confié à Serge Lefebvre, ex-président du conseil central. «Nous ne voulons pas remplacer les programmes existants, explique ce dernier, mais sachant que certains salariés sont réticents à faire appel à des comités paritaires, nous voulons donner aux syndiqués une alternative autonome.»

L.L.

JOURNAL DE MONTRÉAL

Des journalistes solidaires

Faisant fi des rodomontades du nouveau président de la FTQ, M. Clément Godbout, à l'égard de la CSN, le Syndicat des journalistes du *Journal de Montréal* (FNC-CSN) a posé un geste concret de solidarité en décidant de verser \$2,500 par semaine, jusqu'à concurrence de \$50,000,

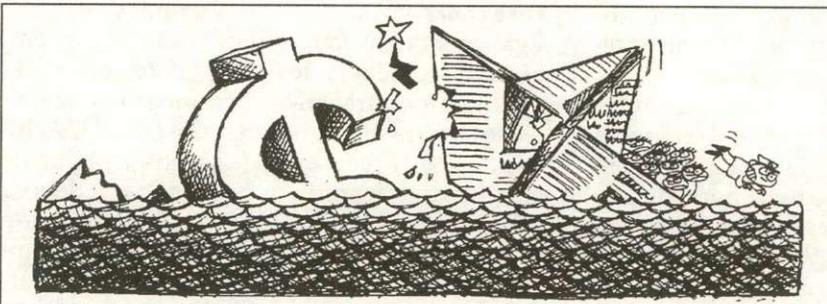
aux travailleurs membres de trois syndicats mis en lock-out par l'entreprise.

Le vice-président du syndicat Luc Ruffiangue a expliqué à *Nouvelles CSN* que les trois syndicats — pressiers, expédition et préparation — affiliés à la FTQ, avaient formé un comité con-

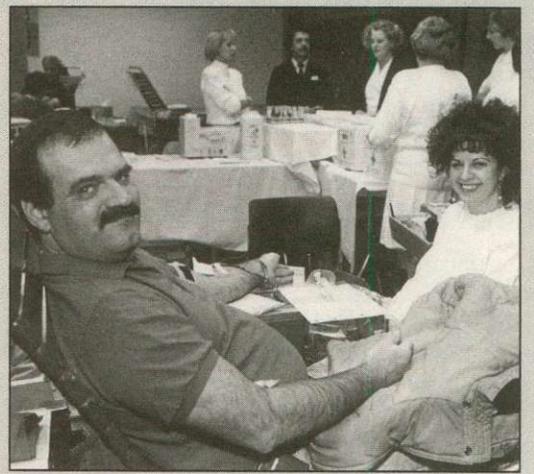
joint pour voir à distribuer cette aide à leurs membres les plus mal pris.

Faisant état de ce geste, *Le Devoir* passait sous silence l'affiliation syndicale des journalistes, ce qui était tout de même un élément important dans cette information.

M.R.



Dessin d'Éric Godin, paru dans la dernière édition du magazine de la FPJQ, *Le 30*, illustrant un dossier sur les difficiles relations entre les entreprises de presse et leurs «hommes de métier».



La 31e pinte fut la chanceuse!

C'est le conseiller syndical CSN Jean Hardy, du Conseil central de Lanaudière — mais ce n'est pas le donneur photographié ci-haut — qui a gagné le tirage de l'ordinateur IBM PS/1, d'une valeur de \$2,500, offert chaque année par Compucentre Greenfield Park à l'occasion de la collecte de sang de la CSN. Lui qui «n'avait jamais rien gagné auparavant», en était à son 31e don de sang, et songeait justement depuis quelques mois, a-t-il confié à *Nouvelles CSN*, à acquérir une formation sur ordinateur dans le but d'ajouter cet atout à ses connaissances pour mieux servir les membres de sa région. «Comme nous aurons maintenant un ordinateur à la maison, a-t-il ajouté, ma fille s'est déjà inscrite à des cours et c'est elle qui me servira de professeur.» Par ailleurs, l'on constate que les militant-es de la CSN ont encore eu la main généreuse durant la période des Fêtes. Ainsi, la dixième édition de la campagne des paniers de Noël de la centrale a rapporté près de \$25,000, que se sont partagés les grévistes, lock-outés et congédiés pour activités syndicales de la centrale à ce moment-là. Une vingtaine d'employé-es de la CSN, à Montréal, ont répondu à l'appel lancé par l'animateur Joël Le Bigot et l'équipe de CBF Bonjour de Radio-Canada afin de venir en aide à l'organisme Jeunesse au Soleil. Résultats: ils ont recueilli la somme de \$3,547. De son côté, le syndicat des salarié-es de la CSN a remis un montant de \$1,272 pour égayer quelque peu la soirée de Noël de 110 enfants de l'école Champlain, une école voisine de l'édifice de la CSN, à Montréal. Au Conseil central du Montréal métropolitain, on a organisé une collecte de vivres pour un autre organisme de charité: Le garde-manger pour tous. À Joliette, les syndicats de la région de Lanaudière ont remis une somme de près de \$2,000 aux 20 employé-es de bureau de la compagnie Firestone, en lock-out depuis le 20 octobre. À Rimouski, on a organisé une fête, avec remise de cadeaux, pour les enfants des lock-outés et des grévistes à l'emploi de l'Association de tourisme de la Gaspésie, de l'Auberge des Gouverneurs et des garages de Rivière-du-Loup. À Trois-Rivières, on a organisé une collecte de fonds pour les employé-es de Pro-Optic, en conflit depuis le 6 décembre.

M.C. et J.-P. P.



LE FRANÇAIS AU TRAVAIL ÇA S'IMPOSE

Jeu de mots...

Les vacances sont bel et bien terminées. Vous êtes pressés par le temps. Vous vous dites que si vous preniez un taxi, vous *sauveriez* dix minutes. Il est préférable d'utiliser les expressions *gagner, économiser*. On sauve ce qui est en train de se perdre (par exemple, une âme, l'honneur, les apparences), non du temps.

Vous ne pouvez surtout pas vous permettre de souffrir d'un *burn-out*. En français, son équivalent est *épuisement professionnel ou surmenage professionnel*.

Certaines personnes croient qu'elles ont plus de *chances* d'être tuées au volant d'une petite voiture qu'au volant d'une grosse. Il vaut mieux dire: *courir plus de risques* de dans ce contexte. Le substantif *risque* et le verbe *risquer* s'emploient précisément pour désigner un danger, un inconvénient, un événement non désiré comportant une issue fâcheuse.

Vous croyez qu'il y a peu d'*ouvertures* pour les jeunes dans le domaine juridique. Les termes *débouchés, emplois, perspectives d'emplois* sont des expressions plus adéquates pour décrire cette réalité.

Justement, il a été question du manque d'emplois pour les jeunes à l'occasion d'une *ligne ouverte* à la radio? De fait, il s'agit d'une *tribune téléphonique*. La forme *ligne ouverte* est un calque de l'anglais *open line*.

Votre résolution du Jour de l'An est de *domper* votre tacot, votre conjoint, vos vieilles godasses, vos bobettes qui datent du moyen âge ou encore ces satanées cigarettes? Selon la situation, on dira *abandonner, basculer, congédier, décharger, déposer, déverser, éjecter, faire descendre, jeter, laisser, descendre, se débarrasser de, laisser tomber*.

J.P.

On sourit chez Minimousse

Le sourire est revenu à la garderie Minimousse de Chicoutimi, aussi bien chez les travailleuses que chez les bambins qui, depuis le 10 janvier, ont retrouvé leur garderie favorite.

En grève depuis le 3 octobre, les 13 employé-es, membres d'un syndicat affilié à la FAS, sont retournés au travail satisfaits de l'entente intervenue entretemps.

La principale revendication, la cogestion dans la direction de l'entreprise, a été finalement acquise.

M.R.

SOREL

Repeupler le centre-ville

L'exécutif du Conseil central de Sorel (CSN) donne son appui aux parents qui refusent la fermeture de l'école Mgr-Duranleau, au centre-ville.

L'exécutif estime que l'annonce de la fermeture de cette école primaire, qui compte quelque 125 élèves, montre à quel point la Commission scolaire administre à courte vue et est incapable de perspectives autres que comptables.

Il considère qu'il faut plutôt inscrire les décisions sur les fermetures d'école dans des perspectives à moyen et long termes. À moins que l'on ne se résigne à la décroissance permanente de Sorel, il sera nécessaire, un jour ou l'autre, de construire ailleurs des locaux scolaires pour accueillir les enfants des familles qui auront quitté le centre-ville.

Le président René Lachapelle est d'avis que fermer la dernière école de quartier, c'est contribuer à l'étalement urbain aux frais des contribuables et au profit de quelques promoteurs et entrepreneurs.

Il conclut en disant qu'il est urgent de repeupler le centre de Sorel de jeunes familles pour maintenir l'équilibre des générations et lui conserver sa vitalité sociale et économique. J.P.



Pour un centre de crise

Les anciens employé-es du Centre de crise Solidav, un établissement qui venait en aide aux personnes éprouvant des problèmes de santé mentale, ont manifesté, en décembre, devant la Régie régionale de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain pour réclamer l'ouverture d'un centre de crise, le plus tôt possible, dans le centre-est de Montréal.

Le syndicat, accompagné de représentants de groupes communautaires, tel Solidarité-Psychiatrie, et d'anciens usagers du centre Solidav, a fait valoir que le besoin pour l'ouverture d'un centre de remplacement était urgent, ce que démontre une enquête menée dernièrement par le syndicat auprès des groupes de référence des usagers: hôpitaux, CLSC et organismes communautaires. Le centre Solidav a été fermé en juin 1993 et recevait quelque 300 personnes par année: des suicidaires, des psychosées et d'autres qui ont besoin d'une intervention intensive, mais pour qui les établissements de santé ne s'avèrent pas la ressource appropriée.

Luc L.

BIENVENUE

Casco Design

Les 60 travailleuses et travailleurs à l'emploi de la compagnie Casco Design Inc, un fabricant de casques pour cyclistes situé à Québec, ont déposé une requête en accréditation CSN la veille du Jour de l'An.

Forexpert

Également dans la région de Québec, le Syndicat des travailleuses et travailleurs de Forexpert a reçu son certificat d'accréditation le 17 décembre. Ils sont huit.

O.S. Plastics

C'est à la veille de Noël que les 26 salariés de

la production de O.S. Plastics, une usine de fabrication de feuilles de plastique sise à Brossard située sur la rive sud de Montréal, ont aussi entrepris les procédures pour être syndiqués à la CSN et à sa Fédération de la métallurgie.

CS Cascades

Le Syndicat des employé-es de bureau des Commissions scolaires Cascades-L'Achigan, dans la région de Lanaudière, a déposé une requête pour représenter les 33 femmes du service de garde en milieu scolaire.

J.-P. P.

Terre et liberté

Emiliano Zapata a su embrigader les Indiens du sud du Mexique dans une révolte agraire sans laquelle la Révolution mexicaine n'aurait jamais triomphé. Il fut assassiné en 1919 sur ordre du président Venustiano Carranza, qui voyait mal l'ascendant que Zapata conservait sur une partie du pays avec son slogan de «Terre et liberté». Le président nicaraguayen Anastasio Somoza fit assassiner en 1934 Augusto Sandino, champion des droits des paysans ou *campesinos*. Les soulèvements de paysans mènent le plus souvent à ce que l'on appelait au Moyen Âge des «jacqueries» ou soulèvements contre des nobles revanchards ou des régimes contestés! Une révolte des Indiens Yaquis du Mexique a mené déjà à une répression qui permit de les déposséder de leurs terres ancestrales pour en faire des plantations privées; une prime fut offerte pour une main ou une oreille de Yaqui et des prisonniers Yaquis furent vendus à 50 ou 75 pesos dans la péninsule du Yucatan! Voir Mexico - LIFE World Library, p. 58.

Les Indiens mexicains qui ont repris le 1^{er} janvier le flambeau «zapatiste» dans l'État de Chiapas se sentent dans leur droit. La Commission épiscopale pour les indigènes a, dès 1980, signalé l'urgence de s'occuper de ce groupe de paysans «dépouillés». Mgr Samuel Ruiz, évêque de San Cristobal de las Casas, a récem-



Le général
Emiliano Zapata

ment demandé au Vatican des explications sur le reproche qu'on lui fait — il aurait une option «trop exclusive» pour les pauvres! Certains cercles du Vatican lui imputent des erreurs doctrinales... sans citer de cas concret.

Le Front zapatiste de Libération Nationale (FZLN) fait figure pour l'instant de dernier recours dans un pays où la méthode forte est souvent la règle, ce qui explique la longévité du parti-État. Carlos Salinas de Gortari parle peu d'une réforme constitutionnelle qu'il a fait adopter pour vider de son contenu originel l'article 27, qui empêchait l'aliénation de terres communales ou ancestrales. Il serait simpliste de dire que les horloges sont remises à l'heure de 1910 au Mexique. Le danger existe tout de même que Mexico se justifie de réprimer à cette nouvelle jacquerie sous prétexte de restaurer l'ordre, là où l'on sent bien qu'il faut jeter les bases d'une société plus juste.

Clément Trudel

L'Inde et ses disparus

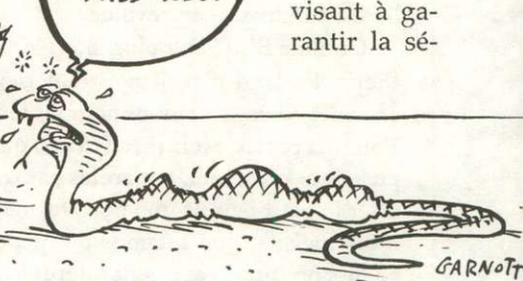
Depuis quelques années, plusieurs centaines d'Indiens ont «disparu». Dans les États du Pendjab et du Cachemire, on s'en prend le plus souvent aux jeunes que l'on soupçonne de flirter avec des groupes sécessionnistes. La religion entre aussi en compte car les plus frappés sont musulmans ou sikhs. La liste des personnes arrêtées n'est pas souvent établie, ce qui aide les forces de «l'ordre» dans leur sale boulot de torture. Si un *habeas corpus* intervient, des policiers changent fréquemment les dates d'arrestation pour que le tribunal ne pense pas qu'il y a eu violation de la Constitution!

Ces faits, on les retrouve amplement établis dans le rapport qu'Amnistie Internationale a fait paraître en décembre 1993: *An Unnatural Fate* (Un destin contre nature)... c'est l'euphémisme qu'a utilisé un enquêteur pour un cas spécifique de disparition. Amnistie fait aussi état de violation des droits «sur une grande échelle» par les groupements d'opposition. Le gouvernement de New Delhi estime «grossièrement exagérée» la comptabilité que fait Amnistie des violations des droits, mais fait très peu pour que cesse l'impunité sans laquelle les auteurs de ces disparitions et de ces tortures ne se livreraient pas à de tels

VOTRE
EXPLICATION
POUR CES
MYSTÉRIEUSES
DISPARITIONS
EST DURE
À AVALER !!



'A QUI LE
DITES-VOUS!



abus. En 1992, New Delhi n'a clarifié que trois des 70 cas de disparitions que lui avait soumis l'organisme international.

On ne doit pas conclure que les tribunaux sont totalement inactifs face aux disparitions. Au Pendjab, sur ordre de cour, des policiers ont dû cueillir des prévenus détenus dans des endroits qui ne servaient pas «officiellement» de centres de détention. Souvent

cependant, des policiers exercent du chantage auprès de témoins, ce qui fausse la démarche judiciaire. On croirait atterrir sur une autre planète lorsqu'Amnistie se voit forcée de suggérer la mise sur pied d'une commission visant à garantir la sé-

curité des détenus, de rappeler que les listes de détenus doivent être complètes et accessibles au public et que les proches d'une personne arrêtée devraient être mis au courant du lieu de détention et du motif de l'arrestation!

Société raffinée sous bien des aspects, l'Inde en est à balbutier l'ABC d'un pays respectueux des droits de ses citoyens.

C.T.

L'entreprise de demain?

Le Royaume-Uni attend l'an prochain un rapport où pourrait se retrouver le profil de l'entreprise de demain! On en discutera à Leeds en mars, mais l'important est de savoir que des sociétés comme IBM, Cadbury, National Westminster Bank et plusieurs autres acceptent de discuter à partir notamment des écrits de Charles Handy selon qui, au 21^e siècle, l'important sera de «conserver et de motiver le personnel». Le but est d'en arriver à une vision commune de l'avenir, de sorte que l'on se préoccupe de consulter sociétaires, clients, fournisseurs, personnel, investisseurs et communautés où sont implantées ces sociétés. Les travaux de réflexion ont surgi après la parution d'un article de Handy intitulé: *What is a Company for?* C.T.



Jean-Pierre Ferland

Lorsqu'au printemps 1992, Jean-Pierre Ferland se commit avec *Bleu blanc blues*, il le fit après un silence long de huit longues années. Silence sur disque, évidemment, puisqu'il continua d'animer des émissions de télévision et qu'il participa à quelques spectacles, dont l'excellent *Du gramophone au laser*, une rétrospective de la chanson québécoise avec Marie-Claire Séguin et Nanette Workman. Mais sur disque, par un seul sillon ne fut gravé. La belle époque des années soixante et soixante-dix, qui le vit entreprendre d'importantes tournées au Japon et en France, où il sortit un disque par année, en plus de publier des livres, semblait bien révolue.

Comme *Bleu blanc blues* nous le montra, Jean-Pierre Ferland n'avait pourtant rien perdu de son charme. Ni de son amour pour les femmes, d'ailleurs. Pour ma part, c'est la pièce *Pissou* que je retiens le plus de cet album. Des paroles pas très tendres pour le petit peuple que nous formons; des mots incisifs, que certains de nos dirigeants politiques auraient intérêt à lire et à relire souvent.

Deux ans plus tard, Ferland nous revient avec ses *Carnets d'école* et un premier coffret comprenant un album double qui reprend quelques-unes de ses plus belles chansons. À la lecture des titres (27 en tout), on se dit qu'il lui faudrait bien deux autres coffrets pour

contenir ses compositions les plus marquantes.

Sans aucun respect pour l'ordre chronologique, Jean-Pierre Ferland nous conduit pêle-mêle à travers son oeuvre. Quelques-unes des pièces ont été enregistrées pour satisfaire les exigences de l'auteur. Personne ne s'en plaindra: elles demeurent ainsi tout à fait actuelles.

Prenons le disque 1 du coffret. Il ouvre avec *Ton visage* (1961) pour enchaîner avec *Quand on aime on a toujours vingt ans* (1981), puis *Modern Hotel* (1968) et *Que veux-tu que j'te dise* (1977), puis *Les fleurs de macadam* (1962).

Depuis que je me suis procuré ces disques, mon système de son connaît toutes les chansons par coeur. Bien que cité moins souvent que les Lèveillé, Vigneault et Leclerc, Jean-Pierre Ferland est, tout comme eux, l'un des géants de notre chanson. Et il figure en très bonne place dans la chanson française.

Il ne faudrait pas oublier de féliciter l'annonceur radio-canadien Jean-Paul Nolet qui lui a acheté sa première guitare en 1954.

Louis-Serge Houle



CINÉMA



Doublures

Un film de Michel Murray. Avec Luc Picard, Christine Séguin, Julien Poulin.

Dans le cadre de l'année de la famille, l'ONF a produit *Familiarité*, une série de six

longs métrages réalisés par autant de cinéastes, de Marquise Lepage à Jacques Leduc. Sortant tous en 1994, voici donc *Doublures*, le premier de cette série, réalisé par Michel Murray.

Richard, photographe dans la trentaine avancée, se cherche encore. Il veut faire plaisir à tout le monde; Françoise, sa blonde, qui veut un enfant; Bruno, son macho de meilleur ami, qui veut prendre un coup avec lui et se servir de ses talents de photographe; et son père qui veut l'emmener au Forum.

Incapable de prendre une décision, plutôt que de devenir un caméléon, on le verra se dédoubler jusqu'à ce que chacun ait le Richard qu'il

souhaite. En observant les tribulations de ces trois Richard, il rencontrera Marie, avec qui il pourra vraiment exprimer ce qu'il ressent. Elle analyse son malaise de communication: «*Notre génération de marde a castré tous les mots qui y donnaient mauvaise conscience...*»

Il prendra la décision de s'assumer tel qu'il est malgré les déceptions qu'il engendrera à court terme, après avoir chassé ses doubles. Même sa blonde lui avouera aimer le «*gars tout croche*» qu'il est...

C'est donc ce contexte précédant la conception qui sert de toile de fond au premier film de cette série. L'idée est originale, mais la partie

centrale du film un peu confuse. On a peine à démêler le vrai Richard de ses doubles. C'est la relation entre Richard et Marie, absente de double, qui me semble la partie du film la plus réussie. L'interprétation est un peu trop théâtrale. Julien Poulin campe un personnage attachant qui tient à bien parler de son «*taxisme avec rigorosité...*»

Cette série semble bien amorcée. Elle est présentée au Cinéma ONF, rue Saint-Denis à Montréal, au CLAP à Québec, et en tournée partout au Québec.

Michel Tremblay

Trudeau, carpette et vases chinois

Dès le départ, j'avoue que je n'ai pu me résoudre à regarder tout le panégyrique télévisé que s'est offert, à nos frais, l'ex-premier ministre Pierre-Elliott Trudeau.

La première heure et demie (ou «comment de baveux dilettante je suis devenue baveux politicien») m'a convaincu que je n'en apprendrais guère plus que dans la version écrite desdites éloges, que j'ai malheureusement achetée lors de sa sortie.

J'ai trouvé particulièrement triste que dans l'auto-hommage présenté par Radio-Canada, Gérard Pelletier, qui fut pourtant un excellent rédacteur en chef de *La Presse*, dans le temps, se soit réduit servilement à devenir le faire-valoir de son grand ami. Comme tous ceux qui sont intervenus, d'ailleurs, y compris el camarada Fidel Castro.

Et Jean-François Lépine.

Si j'ai bien compris, ce dernier incarnait, dans cette élogieuse série, l'observateur objectif, celui qui situait les

événements et les gens dans le contexte.

Mission ratée. Écrasement complet. Jadis Trudeau menaçait de remplacer les émissions d'affaires publiques et de nouvelles de Radio-Canada par une présentation de vases chinois. C'était encore mieux que ce que Monsieur Lépine nous a servi.

Les quelque cinq ou six minutes que j'ai vues de l'émission traitant de la Crise d'octobre m'ont tout particulièrement bouleversé.

Que Trudeau affirme, en substance, que les gens arrêtés inutilement étaient dans le fond contents, puisqu'ils devenaient ainsi des héros dans leur milieu, cela passe

encore. Il nous avait bien averti dès le premier soir qu'il adorait son personnage de baveux de service.

Là où j'ai sursauté, c'est quand la voix de Jean-François Lépine, l'observateur objectif qui remet l'événement en perspective, affirme que la majorité des gens détenus sans raison n'ont fait qu'un jour ou deux de prison.

On ne pouvait être plus complaisant, plus malhonnête, plus carpette ou paillason, on ne pouvait mieux banaliser les mesures de guerre qui ont amené des centaines de citoyens en prison, non durant un jour ou deux, mais durant une ou plusieurs semaines, voire des mois dans certains cas, et

Michel Chartrand, entre autres, peut en témoigner. Il n'a pas été invité à le faire, évidemment. Ce n'était pas sa place...

Mais c'était quoi, au fait, cette série? Sûrement pas des émissions d'affaires publiques au sens où on l'entend, par exemple au Point.

Cela avait tout des relations publiques et qu'un journaliste ait ainsi servi de thuriféraire, c'est une honte.

En ce qui concerne la Crise d'octobre, pour rétablir l'équilibre et tout simplement les faits, Radio-Canada devrait repasser *Les Ordres*, l'excellent film de Michel Brault, qui repose, lui, sur des témoignages réels.

Jacques Guay

«POKER FACE»
JOHNSON...



Il n'y a pas d'âge pour faire de grandes découvertes. Depuis deux mois, je fréquente un lieu magique: une bibliothèque publique! Des milliers de livres sur tous les sujets. Beaux livres, livres de poche, policiers, etc. J'ai lu en neuf semaines 13 livres passionnants dont deux sur la Bourgogne, deux sur les bâtisseurs de cathédrales, deux policiers, la vie de Pasolini, Debussy, les Celtes en Bretagne, Les ouvertures aux échecs, etc. Coût total de mes lectures? Zéro cenne! Coût d'un retard d'un jour pour un livre? 15 sous! Pour quelqu'un qui furète dans les librairies au moins une heure par semaine à l'année longue, qui achète des romans policiers (entre 13 et 19 dollars), des best-sellers (sans image) à 30 dollars, qui possède donc des centaines de livres qu'il ne veut pas relire... C'est l'aubaine! En plus, je fais des expériences. Je choisis des livres que je ne suis pas sûr d'aimer. Chose impossible à faire dans une librairie: qui va dépenser 30 dollars pour un livre dont il n'a jamais entendu parler, qu'un ami ne lui a pas recommandé?

Grâce à la récession!

Qui l'eût cru? On passe, pressé, sur la rue Ontario, angle Iberville, sans même jeter un coup d'oeil à une grande bâtisse vaguement moderne, voisine d'un McDonald, d'un Canadian Tire et d'une station de métro... Il s'agit de la Maison de la culture Frontenac. Heures d'ouverture: généralement de 13h00 à 21h00, fermé le lundi. À l'intérieur, une garderie, une billetterie, un amphithéâtre et surtout une bibliothèque! 40,000 livres à lire... G-R-A-T-I-S!

Personnellement, je viens d'apprendre que: «...En l'espace de trois siècles, de 1050 à 1350, la France a extrait plusieurs millions de tonnes de pierre pour édifier 80 cathédrales, 500 grandes églises et quelques dizaines de milliers d'églises paroissiales. La France a charrié plus de pierre en ces trois siècles que l'ancienne Égypte en n'importe quelle période de son histoire.» (Dans: *Les bâtisseurs de cathédrales*, par Jean Gimpel. Éditions du Seuil.)

C'est pas beau, ça?

Jean Gladu



La cote d'alarme

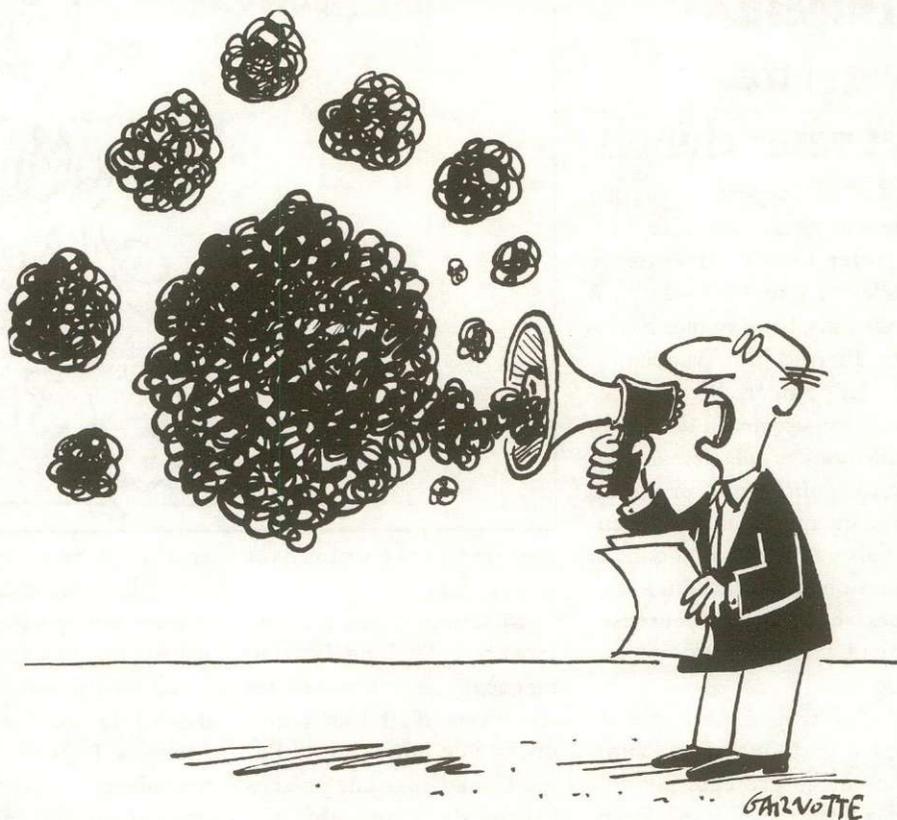
Deux articles paraissaient, en première page, dans *Le Devoir* de la seule journée du 29 décembre, sur les menaces qui pèsent sur l'humanité à cause de la pollution.

Ces articles portaient sur deux nouvelles. Dans la première, il s'agissait de l'entrée en vigueur, ce 29 décembre, d'une convention internationale faisant suite à la conférence de juin 1992 à Rio sur les espèces vivantes, lesquelles, dangereusement, ne cessent de diminuer dans le monde. Le texte, que les États-Unis avaient d'abord refusé de signer, fut altéré au point d'en être «*pratiquement vidé de substance*», dit l'article.

Dans l'autre article, il s'agissait de l'amincissement de la couche d'ozone dans l'atmosphère. Des chercheurs d'Environnement Canada ont déterminé que ce facteur diminue fortement la «*reproduction des espèces végétales microscopiques*» qui sont au commencement de la chaîne de la vie dans les cours d'eau. Des espèces disparaîtraient, comme conséquence de ce phénomène, et l'équilibre écologique en serait affecté.

De pareilles alarmes sont devenues quotidiennes. Mais notre mode de vie continue sans changement et la pollution se poursuit de plus belle, comme si de rien n'était. La survie de l'humanité va devenir problématique avant très longtemps si l'on ne fait pas face à ce problème grandissant, mais cette perspective ne provoque pas de politique majeure, prioritaire, générale, dans le gouvernement du monde, toujours dominé par les intérêts à courte vue des populations et des capitalistes.

Il va sans doute falloir bouleverser nos habitudes un jour ou l'autre, modifier l'ordre économique, provoquer des



transformations considérables dans la consommation, renoncer peut-être à l'automobile, ou du moins à la façon dont on s'en sert aujourd'hui, au risque d'engendrer des difficultés d'ajustement de l'économie susceptibles d'entraîner même du chômage. L'humanité et les intérêts dominants s'y résigneront-ils seulement quand il sera trop tard?

De tels changements, qu'il faudrait pourtant graduer pour en amortir l'impact, sont-ils au moins amorcés à l'heure où l'on se parle? Il n'y paraît pas pour la peine.

Ce qui me frappe surtout, c'est le quasi-silence des chefs d'État sur ces immenses problèmes. Ils sont pourtant mieux placés que quiconque pour avertir l'humanité. Ils ne le font pas vraiment. Ils seraient mieux en mesure que personne de préparer de loin les peuples, les entrepreneurs, les sociétés à accepter les gigantesques changements que le salut de l'humanité supposera. Ils ne disent presque rien. Bien pis: ils freinent, ils stoppent même des premiers mouvements encore timides. Comme Reagan, naguère, au sujet des pluies acides. Quand un accord salubre se pré-

sente, ils font comme Bush à la conférence de Rio, ils refusent de signer, ils délayent les textes, «*de compromis en compromis*» jusqu'à l'insignifiance. On voit bien que les peuples n'ont pas beaucoup compris encore et que les gouvernements ne font pas grand-chose de leur côté. Les chefs d'État cachent et se cachent à eux-mêmes les éventualités qu'il faudra pourtant affronter. Ils ne font pas leur job. Par conséquent, ils ne jettent pas non plus les bases des politiques qui seront néanmoins nécessaires pour amortir le choc des mesures qu'il faudra bon gré mal gré prendre un jour. On n'aura rien préparé, de même que, dans les années 60, on n'a pas préparé la révolution informatique, malgré les avertissements du mouvement syndical: le résultat est là, un chômage catastrophique et persistant que la CSN pour sa part annonçait alors, et qui est imputable sans doute en partie à cette révolution.

Si nous commençons en tout cas à demander des comptes? Si le mouvement syndical, qui est libre, le faisait?



Joyeux Noël...

Appelons-le Gérard.

Il vient de mettre une bûche dans la cheminée et de s'installer pour lire son journal préféré, *Les Affaires*, à quelques heures du réveillon. Il ne fait d'ailleurs que ça, des affaires. Il ne travaille pas, en effet. Il laisse plutôt travailler son argent, à la Bourse et ailleurs. Moins fatigant, soutient-il. Son comptable vient du reste de le rassurer au téléphone. Non seulement ne déboursa-t-il pas un sou d'impôt encore cette année, mais de plus, grâce à certains tours de passe-passe dont son comptable a le secret, il devrait toucher un montant substantiel. Il voulait justement s'offrir deux semaines de ski dans les Alpes.

Il soupire d'aise en lisant ce passage: «*L'indice industriel a franchi le record de 3,764,63 établi le 13 décembre, marquant un gain de 13,6% par rapport à la même date l'an dernier. L'indice TSE 300 termine quant à lui une année des plus fructueuses, à 4,286,85, dépassant de 27,2% sa valeur au 23 décembre 1992.*» Il allume un Montecristo et hume son cognac. Sur les hauteurs du Mont Royal, la neige s'est mise à tomber doucement, en gros flocons, tricotant à sa rutilante Jaguar un châle tout en délicatesse.

...

Appelons-la Thérèse.

À quelques kilomètres de là, beaucoup plus à l'est de la montagne, elle entre en coup de vent dans son appartement, les bras chargés de paquets. Dans quelques heures, ce sera le réveillon et tous ses enfants ont promis d'y être. Même sa fille de Québec, avec ses deux petits. Mais elle a dû faire des chambres supplémentaires au Holiday Inn Crowne Plaza, rue Sherbrooke ouest, et, comble de malheur, le métro est tombé en panne à la station Frontenac.

Des chambres, cela fait près de 30 ans qu'elle en fait à cet hôtel. Et demain, jour de Noël, elle sera encore au travail. Ce n'est pas très gai, se dit-elle, travailler à Noël. Mais il ne faut pas se plaindre. Il y a tellement de chômage.



Elle avait bien eu quelques inquiétudes deux semaines auparavant, quand la rumeur avait couru sur le plancher: l'hôtel était en faillite. Mais le syndic avait rassuré tout le monde. La preuve que tout était rentré dans l'ordre, c'est que les activités n'avaient pas cessé une seconde.

Une chose la troublait quand même mais, à quelques heures du réveillon, elle s'efforçait de ne pas y penser. Femme chaleureuse, elle éprouvait un curieux malaise d'être à l'emploi d'une compagnie dont le nom était 2028107 Canada Inc. Dans la journée, quelqu'un lui avait dit à l'hôtel que c'était maintenant la compagnie 2985420 Canada Inc. qui était son employeur. Elle se disait, confusément, que quand on a rien à se reprocher ni à cacher, on devrait porter un vrai nom. Mais enfin. C'était la messe de Minuit dans quelques heures, autant en profiter.

Rangeant son sac, son chèque de paye était tombé par terre. En voyant l'impôt retenu, il lui revint à l'esprit le titre du journal qui disait que 60,000 compagnies n'avaient pas payé d'impôt l'année dernière. Elle réprima un geste de colère. «*C'est ça, les compagnies à numéros!*», se dit-elle. Ils étaient quatre, à la maison, à vivre de son salaire de femme de chambre.

Quelques membres de la famille étaient déjà là quand le téléphone sonna, en début de soirée. «*Maman, c'est pour toi*», dit le plus jeune. Ses enfants virent Thérèse demeurer plusieurs secondes sans parler, comme assommée.

À l'autre bout, une voix anonyme venait de lui dire de ne pas se présenter au travail le lendemain, que l'hôtel était en faillite, qu'elle n'avait plus d'emploi.

Derrière le numéro, il y a un nom. Rosenberg. Mais il aurait pu s'appeler Malenfant. Comme les frères Wise, qui ont fermé le magasin Peoples, de Roberval, pour faire mourir un syndicat. Ils auraient pu s'appeler Gaucher.

Récemment, un monsieur très digne de 67 ans, professeur à la Sorbonne, à Paris, parlait de ce genre de monde au colloque Gérard-Picard. «*Des salauds*», disait doucement M. René Passet.

MANGEZ-NOUS PAS!



La CSN a lancé, à l'échelle du Montréal métropolitain, une campagne de boycottage sélectif et limité aux produits portant la marque Metro.

L'acquisition d'une partie des actifs de Steinberg par Metro-Richelieu Inc, au printemps 1992, et le recours massif à la sous-traitance ont entraîné la perte de leur emploi pour 250 travailleuses et travailleurs du centre de distribution de Metro-Richelieu de Montréal.

Si ces employé-es ne retrouvent pas leur emploi, ils iront grossir les rangs des assistés sociaux, avec toutes les conséquences économiques, familiales et sociales qui en découleront.

Conservons nos emplois!

Boycottons

les produits de marque
Metro

